

Conditions Générales de Vente

1. Présentation de devOp

La société devOp SAS est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans le développement des compétences managériales, relationnelles et comportementales.

Le siège social de devOp est situé :
47 rue Richer – 75009 Paris – France
devOp conçoit et réalise notamment

: des formations inter-entreprises, des formations intra-entreprises, des formations à distance ou en présentiel, des ateliers, séminaires et conférences, des prestations de coaching, des accompagnements collectifs ou individuels, des missions de conseil, facilitation et accompagnement managérial.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par devOp auprès de ses clients professionnels.

2. Objet et champ d'application

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles devOp réalise ses prestations.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client.

Le Client reconnaît avoir reçu les informations nécessaires lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit exprès de devOp.

3. Modalités de contractualisation

Toute prestation fait l'objet : soit d'un devis ; soit d'une proposition commerciale ; soit d'une convention ou d'un contrat de formation.

La commande devient définitive à réception par devOp : du devis signé ; du bon de commande ; ou de tout accord écrit du Client.

Pour les actions de formation professionnelle, une convention de formation conforme au Code du travail est adressée au Client.

4. Formations inter-entreprises

Les formations inter-entreprises sont réalisées selon le calendrier communiqué par devOp. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les prix sont exprimés en euros hors taxes et majorés du taux de TVA applicable.

Remplacement d'un participant

Le Client peut remplacer un participant sans frais avant le démarrage de la formation, sous réserve que le remplaçant possède un profil et des prérequis compatibles avec la formation concernée.

Nombre minimum de participants

devOp se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session si le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

Le Client sera informé dans les meilleurs délais. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

5. Formations intra-entreprises et prestations sur mesure

Les prestations intra-entreprises sont conçues et organisées selon les besoins exprimés par le Client.

Elles peuvent être réalisées : dans les locaux du Client ; dans les locaux de devOp ; dans des locaux tiers ; à distance.

Les propositions commerciales peuvent inclure des prestations annexes : location de salle ; restauration ; hébergement ; déplacements ; location de matériel ; prestations techniques ou

digitales. Le Client s'engage à communiquer à devOp les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation, notamment les contraintes organisationnelles, techniques ou pédagogiques.

Toute diminution significative du nombre de participants n'entraîne pas automatiquement une réduction du prix de la prestation.

6. Prestations préparatoires et ingénierie pédagogique

Toute prestation préparatoire engagée par devOp reste due en cas d'annulation ou de report de la prestation principale.

Sont notamment concernées : les travaux d'ingénierie pédagogique ; les réunions de cadrage ; les analyses de besoins, les questionnaires préparatoires, les adaptations spécifiques, la personnalisation des supports, les travaux de préparation réalisés par les intervenants, les réunions préparatoires avec le client.

Ces prestations pourront faire l'objet d'une facturation distincte sur la base du temps réellement engagé.

7. Modalités financières

Prix

Les prix sont exprimés en euros hors taxes.

Les frais annexes éventuels sont facturés en supplément, notamment

: déplacements ; hébergement ; restauration ; location de salle ; documentation spécifique ; licences ou outils numériques.

Facturation

Sauf conditions particulières prévues au devis ou à la convention :

- les factures sont émises à l'issue de la prestation ;
- certaines prestations peuvent faire l'objet d'un acompte préalable.

Paiement

Sauf conditions particulières prévues au devis ou à la convention, les factures sont payables à 30 jours date de facture par virement bancaire.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :
- l'application d'intérêts de retard calculés au taux légal en vigueur majoré ;
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

devOp se réserve le droit :

- de suspendre les prestations en cours ;
- de refuser toute nouvelle commande ;
- d'exiger un règlement comptant avant toute nouvelle intervention.

Toute prestation commencée est due en totalité.

8. Prise en charge OPCO

Lorsque la prestation fait l'objet d'une prise en charge par un OPCO ou tout autre organisme financeur, il appartient au Client :

- d'effectuer sa demande de prise en charge avant le démarrage de la prestation ;
- de transmettre à devOp l'accord de prise en charge.

En cas de prise en charge partielle ou de refus de financement, le solde restera dû par le Client.

À défaut de réception de l'accord de prise en charge avant le premier jour de la prestation, devOp se réserve le droit de facturer directement le Client.

9. Annulation – Report – Absence

Toute demande d'annulation ou de report doit être formulée par écrit.

Toute demande de report est assimilée à une annulation suivie d'une nouvelle commande, compte tenu de la mobilisation des ressources pédagogiques, de la réservation des intervenants et de l'organisation logistique engagée par devOp.

Les indemnités suivantes sont applicables :

- plus de 30 jours ouvrés avant le démarrage : sans frais ;
- entre 30 jours ouvrés et 15 jours ouvrés avant le démarrage : 30 % du montant total HT de la prestation ;
- entre 15 jours ouvrés et 5 jours ouvrés avant le démarrage : 70 % du montant total HT de la prestation ;
- moins de 5 jours ouvrés avant le démarrage : 100 % du montant total HT de la prestation.

Ces indemnités sont dues à titre de dédommagement forfaitaire en réparation du préjudice subi par devOp du fait :

- de la désorganisation de son activité ;
- de la mobilisation des intervenants ;
- de la réservation des dates concernées ;
- de la perte d'opportunité commerciale.

Toute prestation commencée est due en totalité.

L'absence d'un ou plusieurs participants ne peut donner lieu à aucun remboursement, avoir ou report.

Frais engagés et mobilisation des intervenants

En cas d'annulation ou de report, restent intégralement dus par le Client les frais déjà engagés par devOp ou ses intervenants pour l'exécution de la prestation, notamment :

frais de transport ;
hébergement ; restauration ; location de salle ;
réservation de matériel ; frais logistiques ;
coûts liés à la mobilisation des consultants, formateurs ou coaches.

Le Client reconnaît que la réservation ferme des dates entraîne une indisponibilité des intervenants pour d'autres missions et génère un préjudice commercial pour devOp en cas d'annulation ou de report tardif.

10. Modalités spécifiques aux formations à distance

Le Client s'engage à disposer :

- d'un équipement compatible ;
- d'une connexion internet suffisante ;
- d'un environnement permettant le bon déroulement des prestations.
devOp ne pourra être tenue responsable des difficultés techniques imputables au Client. Les liens de connexion transmis sont strictement personnels et confidentiels.

Sauf accord écrit préalable de devOp, les sessions ne peuvent faire l'objet : d'un enregistrement audio ; d'une captation vidéo ; d'une diffusion externe ; d'une retranscription automatisée ; d'une exploitation par des outils d'intelligence artificielle générative.

11. Intervenants et sous-traitance

devOp se réserve le droit de faire appel à tout collaborateur, consultant, coach, formateur ou sous-traitant qualifié de son choix pour l'exécution des prestations.

devOp pourra remplacer un intervenant initialement prévu par un profil disposant de compétences, d'une expérience et d'un niveau d'expertise équivalents, notamment en cas d'indisponibilité, de maladie ou de contrainte opérationnelle.

Le Client ne pourra s'y opposer dès lors que les objectifs pédagogiques et la qualité de la prestation sont maintenus.

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus, supports pédagogiques, méthodes, outils, exercices, documents et livrables transmis ou utilisés par devOp demeurent sa propriété exclusive. Le Client s'interdit notamment :

- de reproduire ou diffuser les supports ;
- de transmettre les contenus à des tiers ;
- d'utiliser les contenus pour former d'autres personnes ;
- d'intégrer tout ou partie des contenus dans des outils d'intelligence artificielle générative ;
- de mettre les supports à disposition sur un intranet, LMS ou plateforme collaborative sans autorisation écrite préalable ;
- de modifier ou exploiter commercialement les contenus remis.

Toute utilisation non autorisée pourra donner lieu à des poursuites.

13. Confidentialité

Les Parties s'engagent à conserver strictement confidentielles les informations échangées dans le cadre de la relation contractuelle. Cette obligation couvre notamment :

- les informations commerciales ;
 - les contenus pédagogiques ;
 - les échanges réalisés en formation ou en coaching ;
 - les données stratégiques ou organisationnelles ;
 - les informations relatives aux participants.
- Cette obligation de confidentialité demeure applicable pendant une durée de cinq (5) ans après la fin de la prestation.

14. Protection des données personnelles

devOp et le Client s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

- Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour :
- la gestion administrative et pédagogique des prestations ;
 - le suivi des participants ;
 - la gestion des évaluations ;
 - les obligations légales et réglementaires de la formation professionnelle ;

- la communication relative aux prestations réalisées.

Les données sont conservées pendant une durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies et conformément aux obligations légales applicables.

devOp met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données personnelles traitées.

Certaines données peuvent être confiées à des sous-traitants techniques ou partenaires intervenant dans la réalisation des prestations, notamment : plateformes LMS ; outils de visioconférence ; outils de gestion administrative et pédagogique ; solutions d'évaluation ou d'émargement.

devOp veille à ce que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

Les personnes concernées disposent des droits suivants accès rectification ; suppression ; limitation ; opposition ; portabilité.

Toute demande peut être adressée à : dpo@devop.pro

15. Communication et références clients

Sauf opposition écrite préalable du Client, devOp pourra mentionner le nom, le logo ou la nature des prestations réalisées parmi ses références commerciales.

Cette utilisation restera strictement limitée à la promotion des activités de devOp.

16. Responsabilité

devOp est tenue à une obligation de moyens dans le cadre de l'exécution de ses prestations.

La responsabilité de devOp ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et exclusivement pour les dommages directs subis par le Client.

En aucun cas devOp ne pourra être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels, notamment :

- perte d'exploitation ;
- perte de chiffre d'affaires ;
- perte de données ;
- perte d'opportunité ;
- préjudice commercial ;
- atteinte à l'image ;
- désorganisation interne.

La responsabilité totale de devOp, toutes causes confondues, est expressément limitée au montant HT effectivement payé par le Client au titre de la prestation concernée.

devOp ne pourra être tenue responsable des dommages résultants :

- d'une utilisation inappropriée des contenus ou outils transmis ;
- des décisions prises par le Client à l'issue de la prestation ;
- des informations ou données communiquées par le Client ;
- d'un manquement du Client à ses obligations contractuelles ou réglementaires.

17. Force majeure

devOp ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure :

- catastrophe naturelle ;
- incendie ;
- pandémie ;
- indisponibilité d'un intervenant pour raison médicale
- interruption des transports
- défaillance réseaux de télécommunications
- cyberattaque majeure
- décision administrative empêchant l'exécution de la prestation.

18. Médiation et règlement des litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de différend, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action contentieuse.

Toute réclamation devra être adressée par écrit au service clients de devOp.

À défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des juridictions compétentes du ressort de Paris, sauf disposition légale impérative contraire.

19. Version applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à compter du 1er janvier 2026. Elles annulent et remplacent toute version antérieure.